



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## FASILD

Question écrite n° 17556

### Texte de la question

Mme Françoise Imbert \* attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la décision du Gouvernement de geler 50 % de l'enveloppe budgétaire 2003 du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Cette décision se traduit, au niveau régional, par un gel de 75 % des crédits, jusqu'à la fin du mois de juin. Aucune garantie n'est donnée sur une possibilité d'engagements financiers complémentaires au-delà de cette date. Au niveau national, des emplois et la survie d'associations sont menacés, des actions de proximité remises en cause, les perspectives d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes étrangères compromises. Aussi, elle lui demande s'il est possible de revenir sur cette décision et de ne pas remettre en question tout le travail de proximité et d'intégration sociale réalisé, depuis de nombreuses années par les associations soutenues par le FASILD.

### Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17556

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire** : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 mai 2003, page 3411

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6628